

PRISE EN COMPTE DE L'EAU ET DES ZONES HUMIDES

© D. MEINIER - CEN PACA

EAU ET AMÉNAGEMENTS

Pour améliorer sa gestion de la ressource en eau, la France possède depuis la loi sur l'eau de 1992, deux outils de planification dédiés : les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Le SDAGE est un document essentiel destiné à assurer la gestion équilibrée et responsable des ressources en eau. Le SAGE est une déclinaison locale du SDAGE.

A l'échelle de la commune et de ces citoyens, la prise en compte de l'eau dans les aménagements commence par une gestion durable des eaux pluviales. Il convient dans un premier temps de limiter les surfaces imperméables et favoriser le cheminement de l'eau vers des espaces d'infiltration végétalisés. En parallèle, les eaux pluviales peuvent être récupérées pour les usages autorisés comme l'arrosage, l'alimentation des toilettes et le nettoyage des sols. Des toitures avec stockage temporaire et/ou végétalisées peuvent aussi être installées.

La prise en compte de l'eau et du réchauffement climatiques sont présentées dans divers cahiers techniques à l'intention des différents acteurs des communes et disponibles en ligne tels qu'au lien suivant : [Mémento "Aménager nos villes et villages avec l'eau et la nature" \(arbe-regionsud.org\)](https://arbe-regionsud.org/).

FAUCHES SUR PRAIRIES HUMIDES

Il est généralement conseillé de faucher au minimum une fois à l'année afin de limiter la quantité de ligneux. La fauche peut avoir lieu en première exploitation ce qui permet de valoriser les pousses de printemps et de favoriser un couvert épais et feuillu pour un pâturage d'été. Il peut être nécessaire de procéder à une deuxième fauche en fin de saison.

ENTRETIEN EN BORDURE DE COURS D'EAU

Pour les secteurs bordant les cours d'eau, il est également recommandé de favoriser la fauche tardive ou différée. Il est important de laisser des plantes en contact avec la surface de l'eau, nécessaires au développement et à la reproduction des odonates.

Une sensibilisation des privés à ces pratiques est également à engager pour les encourager à reproduire ce mode de gestion en faveur de la biodiversité.

Un document récapitulatif réalisé par le SMIAGE résume les bonnes pratiques à adopter par les riverains et peut servir de base pour une communication auprès des citoyens : <https://www.smiage.fr/lentretien-de-la-vegetation-des-cours-deau-par-les-riverains/>

PRISE EN COMPTE DE L'EAU ET DES ZONES HUMIDES

© D. MEINIER - CEN PACA

ENTRETIEN ET CRÉATION DE MARES

La création de mares peut être envisagée dans le cadre de la TVB afin de favoriser la connexion entre les différents foyers de biodiversités associés aux milieux humides. La création de ces structures est également un bon outil pédagogique de sensibilisation et d'initiation à la biodiversité.

Différents cahiers techniques existent pour l'accompagnement de la création de ces mares pédagogiques nécessitant la prise en compte :

- D'une végétation locale adaptée et servant de refuge pour la faune
- D'une fonctionnalité écologique de la mare (réseau hydrique et biologique connecté)
- De conseils de gestion en privilégiant des interventions douces (travaux en plusieurs fois, zones de refuge, période d'entretien, etc.).

https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/fileadmin/pedagogie/edd/Elaborer_un_projet/Outils_pedagogiques/guide-mares-pedagogiques_corps_11_final_A4_BD.pdf

RENATURATION DES COURS D'EAU

La renaturation des cours d'eau permet de retrouver l'état naturel des cours d'eau et des milieux associés avant leur dégradation par les activités humaines. Ces aménagements permettent de :

- Retrouver une faune et une flore diversifiée
- Favoriser l'efficacité des cours d'eau en tant que corridors écologiques
- Structurer le paysage
- Restaurer la ripisylve
- Limiter le risque d'inondation.

De plus, ces aménagements peuvent permettre de proposer des espaces de promenades et de découverte de la nature pour les riverains.



EN RÉSUMÉ

- Adapter les types et les périodes de fauches aux milieux humides rencontrés sur la commune
- Éviter la fauche rase et trop précoce en bordure de cours d'eau
- Envisager la création d'une mare pédagogique